



RCS : TOULOUSE
Code greffe : 3102

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1985 B 00831
Numéro SIREN : 333 321 636
Nom ou dénomination : SHARP Business Systems France

Ce dépôt a été enregistré le 14/11/2014 sous le numéro de dépôt A2014/017015

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
TOULOUSE



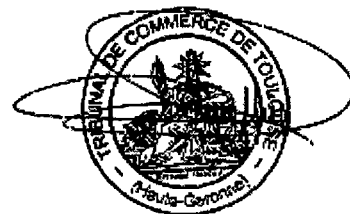
1815760

Dénomination : SHARP Business Systems France
Adresse : 12 rue Louis Courtois de Viçose Immeuble les Portes Sud
Cs 53646 31036 Toulouse Cedex 1 -FRANCE-

n° de gestion : 1985B00831
n° d'identification : 333 321 636

n° de dépôt : A2014/017015
Date du dépôt : 14/11/2014

Pièce : Déclaration de conformité du 20/10/2014 avec
avenant rectificatif



1815760

<p>PRODOTEC PROVENCE DOCUMENT TECHNOLOGY Société par Actions Simplifiée Au capital de 100.000 euros Siège social : 75, cours Gouffé 13006 Marseille</p> <p>344 724 505 RCS Marseille</p> <p>(Société Absorbée)</p>	<p>SHARP BUSINESS SYSTEMS France</p> <p>Société par Actions Simplifiée Au capital de 4.823.400 euros Siège social : 12, rue Courtois de Viçose Immeubles « Les Portes Sud » CS 53646 31036 Toulouse cedex 1</p> <p>333 321 636 RCS Toulouse</p> <p>(Société Absorbante)</p>
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

DECLARATION DE REGULARITE

ET DE CONFORMITE

Le soussigné,

Bruno Humbert,

agissant en qualité de Directeur Général de :

- la société **Sharp Business Systems France**, Société par Actions Simplifiée au capital de 4.823.400 euros, dont le siège social est situé 12, rue Courtois de Viçose, Immeubles « Les Portes Sud », CS 53646, 31036 Toulouse cedex 1, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Toulouse sous le numéro 333 321 636 (la « **Société Absorbante** »), habilité à signer la présente déclaration aux termes des décisions de l'associé unique en date du 14 août 2014, et
- la société **Prodotec - Provence Document Technology**, Société par Actions Simplifiée au capital de 100.000 euros, dont le siège social est situé 75, cours Gouffé, 13006 Marseille, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Marseille sous le numéro 344 724 505 (la « **Société Absorbée** »), habilité à signer la présente déclaration aux termes des décisions de l'associé unique en date du 14 août 2014,

a, préalablement à la déclaration de conformité qui va suivre, exposé ce qui suit :

1. Le projet de fusion entre la Société Absorbante et la Société Absorbée étant né, le Directeur Général de la Société Absorbante et de la Société Absorbée a, conformément aux dispositions de l'article R. 236-1 du Code de commerce, établi un projet de fusion contenant notamment les motifs, buts et conditions de la fusion, les dates d'arrêtés des comptes des sociétés participant à la fusion utilisés pour établir les conditions de l'opération, la désignation et l'évaluation de l'ensemble de l'actif et du passif de la Société Absorbée devant être transmis à la Société Absorbante.
2. Conformément aux stipulations des articles L.236-1 et suivants du Code de commerce, compte tenu des liens capitalistiques existants entre la société absorbante et la société absorbée, cette fusion serait soumise à une procédure simplifiée qui ne nécessite pas l'intervention d'un Commissaire à la fusion ou aux apports.

3. L'avis prévu par l'article R. 236-2 du Code de commerce a été publié au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales en date du 27 août 2014 au nom de la Société Absorbante et au nom de la Société Absorbée.

Ces publications sont intervenues après dépôt du projet de traité de fusion aux greffes du Tribunal de commerce de Toulouse et de Marseille, comme mentionné dans ledit avis.

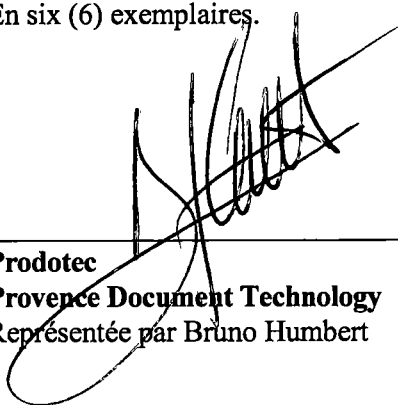
4. Le projet de traité de fusion et les documents énoncés à l'article R. 236-3 du Code de commerce ont été tenus à la disposition de l'associé unique de la Société Absorbée et à la disposition de l'associé unique de la Société Absorbante, à leurs sièges sociaux, un mois avant qu'ils ne se prononcent sur le projet de fusion.
5. L'associé unique de la Société Absorbée a, le 14 août 2014, approuvé (i) le projet de fusion de la Société Absorbée avec la Société Absorbante, (ii) l'évaluation des apports et (iii) décidé que la Société Absorbée sera dissoute de plein droit sans liquidation.
6. L'associé unique de la Société Absorbante a, le 14 août 2014, (i) approuvé le projet de fusion entre la Société Absorbée et la Société Absorbante et (ii) l'évaluation des apports.
7. Aucune opposition n'a été formulée par des créanciers, tel que cela a été confirmé par les certificats de non opposition délivrés par le greffe du Tribunal de commerce de Toulouse et le greffe du Tribunal de commerce de Marseille.
8. La réalisation définitive de cette fusion a entraîné la dissolution immédiate, sans liquidation de la Société Absorbée.
9. L'avis relatif à la réalisation de la fusion et à la dissolution de la Société Absorbée a été publié dans les journaux d'annonces légales « La Provence » (édition du 14 octobre 2014) et « L'Opinion Indépendante » (n°3159 du 17 octobre 2014). Cet avis contient toutes les mentions prévues par l'article R. 210-9 du Code de commerce.

Ceci relaté, le soussigné affirme que la fusion de la Société Absorbante et de la Société Absorbée est intervenue en conformité de la loi et des règlements.

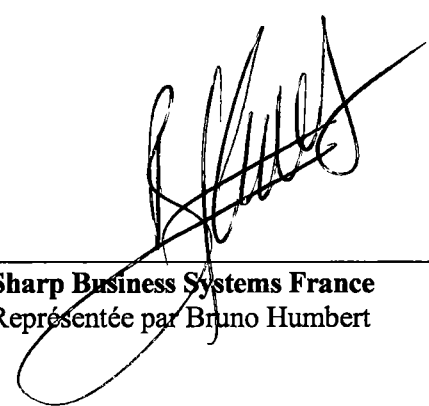
Fait à Toulouse

Le 20/10/2014

En six (6) exemplaires.



Prodotec
Provence Document Technology
Représentée par Bruno Humbert



Sharp Business Systems France
Représentée par Bruno Humbert

Enregistré à : S.I.E. DE TOULOUSE SUD EST

Le 30/10/2014 Bordereau n°2014/1 669 Case n°10

Enregistrement : 125 €

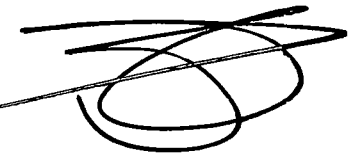
Pénalités :

Total liquidé : cent vingt-cinq euros

Montant reçu : cent vingt-cinq euros

Le Contrôleur principal des finances publiques

Ext 10177



Thomas VUYLSTEKE
Contrôleur principal
des Finances publiques

<p>PRODOTEC PROVENCE DOCUMENT TECHNOLOGY Société par Actions Simplifiée Au capital de 100.000 euros Siège social : 75, cours Gouffé 13006 Marseille</p> <p>344 724 505 RCS Marseille</p> <p>(Société Absorbée)</p>	<p>SHARP BUSINESS SYSTEMS France</p> <p>Société par Actions Simplifiée Au capital de 4.823.400 euros Siège social : 12, rue Courtois de Viçose Immeubles « Les Portes Sud » CS 53646 31036 Toulouse cedex 1</p> <p>333 321 636 RCS Toulouse</p> <p>(Société Absorbante)</p>
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**AVENANT A LA DECLARATION DE REGULARITE
ET DE CONFORMITE**

Le soussigné,

Bruno Humbert,

agissant en qualité de Directeur Général de :

- la société **Sharp Business Systems France**, Société par Actions Simplifiée au capital de 4.823.400 euros, dont le siège social est situé 12, rue Courtois de Viçose, Immeubles « Les Portes Sud », CS 53646, 31036 Toulouse cedex 1, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Toulouse sous le numéro 333 321 636 (la « **Société Absorbante** »), habilité à signer la présente déclaration aux termes des décisions de l'associé unique en date du 14 août 2014, et
- la société **Prodotec - Provence Document Technology**, Société par Actions Simplifiée au capital de 100.000 euros, dont le siège social est situé 75, cours Gouffé, 13006 Marseille, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Marseille sous le numéro 344 724 505 (la « **Société Absorbée** »), habilité à signer la présente déclaration aux termes des décisions de l'associé unique en date du 14 août 2014,

a, préalablement à la déclaration de conformité qui va suivre, exposé ce qui suit :

1. Le projet de fusion entre la Société Absorbante et la Société Absorbée étant né, le Directeur Général de la Société Absorbante et de la Société Absorbée a, conformément aux dispositions de l'article R. 236-1 du Code de commerce, établi un projet de fusion contenant notamment les motifs, buts et conditions de la fusion, les dates d'arrêtés des comptes des sociétés participant à la fusion utilisés pour établir les conditions de l'opération, la désignation et l'évaluation de l'ensemble de l'actif et du passif de la Société Absorbée devant être transmis à la Société Absorbante.
2. Conformément aux stipulations des articles L.236-1 et suivants du Code de commerce, compte tenu des liens capitalistiques existants entre la société absorbante et la société absorbée, cette fusion serait soumise à une procédure simplifiée qui ne nécessite pas l'intervention d'un Commissaire à la fusion ou aux apports.

3. L'avis prévu par l'article R. 236-2 du Code de commerce a été publié au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales en date du 27 août 2014 au nom de la Société Absorbante et au nom de la Société Absorbée.

Ces publications sont intervenues après dépôt du projet de traité de fusion aux greffes du Tribunal de commerce de Toulouse et de Marseille, comme mentionné dans ledit avis.

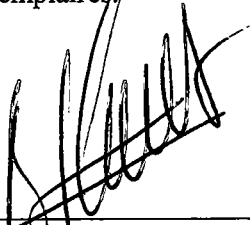
4. Le projet de traité de fusion et les documents énoncés à l'article R. 236-3 du Code de commerce ont été tenus à la disposition de l'associé unique de la Société Absorbée et à la disposition de l'associé unique de la Société Absorbante, à leurs sièges sociaux, un mois avant qu'ils ne se prononcent sur le projet de fusion.
5. L'associé unique de la Société Absorbée a, le 14 août 2014, approuvé (i) le projet de fusion de la Société Absorbée avec la Société Absorbante, (ii) l'évaluation des apports et (iii) décidé que la Société Absorbée sera dissoute de plein droit sans liquidation.
6. L'associé unique de la Société Absorbante a, le 14 août 2014, (i) approuvé le projet de fusion entre la Société Absorbée et la Société Absorbante et (ii) l'évaluation des apports.
7. Aucune opposition n'a été formulée par des créanciers, tel que cela a été confirmé par les certificats de non opposition délivrés par le greffe du Tribunal de commerce de Toulouse et le greffe du Tribunal de commerce de Marseille.
8. La réalisation définitive de cette fusion a entraîné la dissolution immédiate, sans liquidation de la Société Absorbée.
9. Un avenant au projet de fusion en date du 25 août 2014 a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de Marseille le 8 octobre 2014 et au greffe du Tribunal de commerce de Toulouse le 9 octobre 2014.
10. L'avis relatif à la réalisation de la fusion et à la dissolution de la Société Absorbée a été publié dans les journaux d'annonces légales « La Provence » (édition du 14 octobre 2014) et « L'Opinion Indépendante » (n°3159 du 17 octobre 2014). Cet avis contient toutes les mentions prévues par l'article R. 210-9 du Code de commerce.

Ceci relaté, le soussigné affirme que la fusion de la Société Absorbante et de la Société Absorbée est intervenue en conformité de la loi et des règlements.

Fait à *Toulonse*

Le *12/11/2014*

En six (6) exemplaires.



Prodotec
Provence Document Technology
Représentée par Bruno Humbert



Sharp Business Systems France
Représentée par Bruno Humbert